

## RÉUNION DU 16 DECEMBRE 2020

\*\*\*\*\*

Convocation le 11 décembre 2020.  
Compte-rendu affiché le 16 décembre 2020.

---

L'an deux mil vingt, le seize décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TAUFOR Hubert Maire.

Etaient présents : TÊTU Bernard, KICHEY Thomas, CONTE Mathieu, DELIGNIERES Colette, DUVAL Jean-Paul, MARQUIS Amandine, VITRY Elodie, LUCAS Marie-Paule, DELIGNIERE Amandine, MAURICE Olivier, LOMBARD Laurent, SIMON Sandy, DE LA LLAVE Michel, et LARGILLIERE Alexandre.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : DUVAL Jean-Paul.

La séance est ouverte à 18 heures 08.

Monsieur le Maire demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour : dématérialisation des actes administratifs et encaissement d'un chèque. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

### **I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT**

Le compte rendu du précédent conseil ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **II – ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LE SECRETARIAT DE MAIRIE ET DEMANDE DE DETR**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que le matériel informatique actuel est obsolète, il a 7 ans, et que le système d'exploitation sera inutilisable à compter du 31 décembre 2020. Il est donc nécessaire de le changer.

Un devis a été demandé au fournisseur habituel, à savoir Berger Levraut. Ce devis comprend l'achat et l'installation du matériel, la récupération des données, un nouveau paramétrage. Il s'élève à 2 163.60 € TTC.

Un devis pour un logiciel de transmission des actes dématérialisés a également été établi pour un montant de 955.00 TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ces 2 devis et autorise monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR accordée par l'Etat pour l'acquisition de matériel informatique.

### **III – TRANSMISSION DES ACTES DEMATERIALISES**

Le conseil municipal approuve la dématérialisation des actes et autorise monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat.

#### **IV – ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE**

Monsieur le Maire présente aux élus un chèque d'un montant de 3 084.58 € émis par les assurances AXA pour le remboursement du sinistre sur un candélabre rue de l'Ile de France.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à encaisser ce chèque.

#### **V – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- ▶ Grippe aviaire :
  - ▶ Relèvement du niveau de risque à « élevé » vis-à-vis de l'Influenza Aviaire
  - ▶ Recensement des détenteurs de volailles (obligation de déclaration)
  - ▶ Interdiction de transport des appelants pour la chasse
  - ▶ Obligation de claustration ou de mise sous filets de l'ensemble des oiseaux captifs vivant en extérieur
  
- ▶ Transfert PLU / PLUi :
  - ▶ Pour rappel la loi n°2014-366 avait consacré les modalités de transfert de la compétence PLU aux intercommunalités mais dans le contexte actuel si particulier, le législateur a décalé les échéances de transfert au 1<sup>er</sup> juillet 2021
  - ▶ Obligation de délibérer à nouveau entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2021
  
- ▶ Renouvellement d'une saleuse : devis d'un montant de 2 904 € T.T.C.
  
- ▶ Annulation subvention masques conseil départemental
  
- ▶ Places de zoo : des places seront distribuées aux enfants âgés de 3 à 12 ans, valables du 1<sup>er</sup> février au 31 décembre 2021.
  
- ▶ Taille des arbres rue de Bourgogne : la haie a été taillée et un arbre a été malencontreusement coupé par l'employé communal. De ce fait un nouvel arbre de la même espèce sera replanté.
  
- ▶ Remerciements des habitants pour le fleurissement de la commune et les décorations de Noël.
  
- ▶ Urbanisme : Monsieur le Maire rappelle aux élus l'existence d'un emplacement réservé sur un terrain sis rue de Lorraine, qui pourrait être nécessaire pour de futurs ouvrages hydrauliques. Monsieur le Maire a alerté le service eau et assainissement de la Métropole sur ce sujet.
  
- ▶ Fermeture de la médiathèque du 24 décembre 2020 au 03 janvier 2021.

La séance est levée à 19h45.